

Spécial : Catégorie "C"

Grilles au 1^{er} février 2014

et

au 1^{er} janvier 2015



Une réunion « conclusive » sur les mesures d'urgence concernant la **catégorie C** s'est tenue au ministère de la Fonction publique le 20 septembre 2013.

Le Gouvernement annoncera des décisions unilatérales.

Qu'elles qu'en soient les limites rien n'aurait été engagé à ce jour **sans la détermination constante de l'UNSA... qui a parallèlement rappelé sa demande de déblocage du point d'indice.**

• **Des solutions alternatives, un choix unilatéral du Gouvernement**

Le Gouvernement a fait savoir, lors de la réunion conclusive du 21 septembre 2013 **qu'il déciderait seul, de manière unilatérale.**

Avant cette décision, il consultait une dernière fois les organisations syndicales sur les deux hypothèses qu'il leur avait transmises :

- **une grille sur quatre grades** (comme aujourd'hui) avec des restructurations de carrière (création d'échelons supplémentaires aux échelles 4, 5 et 6), avec des mesures de reclassement.
- **l'augmentation uniforme de 3 ou 4 points par échelon au 1er janvier 2014 sans modification des grilles.**

→ **Parallèlement, des mesures d'ajustement seront prises pour le « pied de grille » de la catégorie B.**

L'UNSA est intervenue auprès du gouvernement pour demander une modification du reclassement des agents avec conservation de leur échelon, quand d'autres organisations syndicales (**CGT, FO, Solidaires, FSU : les mêmes qui avaient été hostiles à un examen prioritaire de la situation des agents de catégorie C**) souhaitaient qu'un nombre de points uniformes soit retenu comme principe.

L'UNSA a exprimé sa préférence pour le dispositif de restructuration des carrières qui, globalement, est plus bénéfique aux personnels et ouvre des possibilités de meilleur déroulement de carrière.

L'UNSA : solidarité et pragmatisme

L'UNSA Fonction publique a travaillé pendant plusieurs mois de façon approfondie sur ce dossier.

Elle a notamment mis en place un groupe de travail où la diversité des fédérations [**UNSA ITEFA**] et syndicats représentés permettait d'apprécier la situation selon les versants (**État, Territoriale, Hospitalière**) et les familles de métiers (administratifs, techniques, médico-sociaux).

L'UNSA Fonction publique a fait de la catégorie C une priorité par solidarité avec celles et ceux que la situation salariale actuelle dans la Fonction publique fragilise davantage encore : les plus bas salaires.

C'est la raison pour laquelle **l'UNSA Fonction publique a demandé un examen prioritaire de la situation de la catégorie C sans attendre les discussions d'ensemble concernant la totalité de la Fonction publique.**

Quand on mesure le chemin qu'il reste à parcourir, **comment ne pas comprendre cette urgence ?**

Car il s'agit bien d'urgence : **l'UNSA aura dans l'étape qui s'ouvre d'autres revendications, structurelles, à faire valoir sur la catégorie C.**

La volonté d'aboutir

L'UNSA a fait le choix de la solidarité et du pragmatisme :

• **de la solidarité**, en assumant la **priorité à la catégorie C** (alors que d'autres organisations syndicales s'enfermaient dans la demande d'une discussion globale sans résultats immédiats) ;

• **du pragmatisme**, pour aboutir à des résultats concrets **prioritairement pour les plus bas salaires** de la Fonction publique, mais en même temps, ce point acté, en faire tirer les conséquences pour les autres catégories (B et A).

Les mesures d'urgence vont permettre « d'améliorer », dès le 1er janvier 2014, la situation des collègues de catégorie C.

Les revendications donnent un cap à **l'UNSA pour avancer, mais la plus belle revendication sur le papier ne change pas le montant inscrit en bas de la fiche de paie !!!**

• **Pour UNSA, c'est le seul élément qui compte ! d'où le rappel une nouvelle fois de son opposition au gel du point d'indice !**

